

PLAN D'ACTION

YVERDON-LES-BAINS

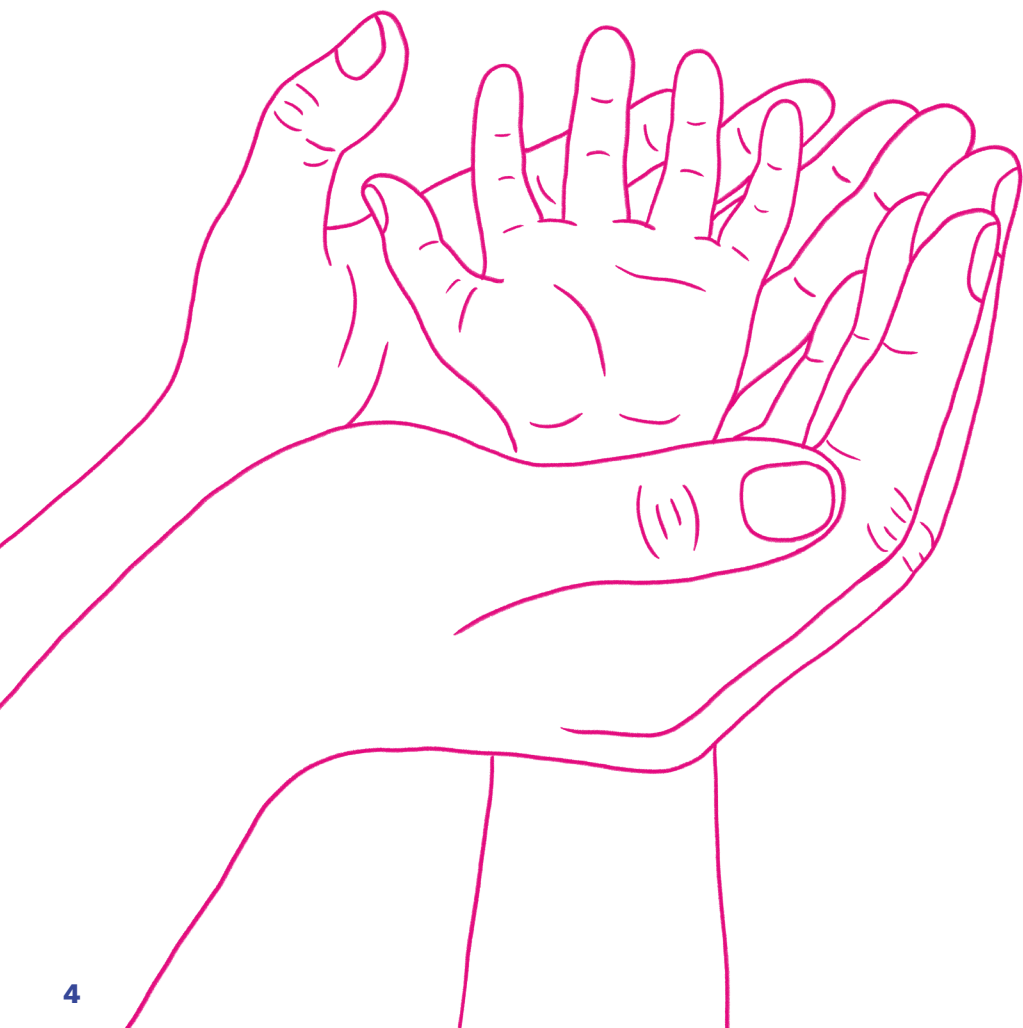


Commune amie des enfants
Label UNICEF 2026 - 2030

Sommaire

5	Édito
6 - 7	Introduction
8 - 11	AXE 1: Garantir la prise en compte des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale et la promouvoir auprès de la population
12 - 15	AXE 2: Renforcer la participation des enfants et mettre en œuvre leurs souhaits et idées
16 - 19	AXE 3: Améliorer la communication à l'égard des enfants, des familles et des écoles
20 - 25	AXE 4: Mettre en place des mesures pour soutenir l'éducation et l'inclusion des enfants et des jeunes
26	Impressum





Édito

« Il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever (...) dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. » Ainsi commence la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant signée par la Suisse il y a près de trente ans. Cette signature est un geste fort vers une meilleure reconnaissance des droits des enfants, mais elle engage également notre pays à traduire ces mots en actes.

Alors que leur place dans l'espace public est régulièrement contestée, que leur santé mentale se fragilise ou qu'ils restent la cible trop régulière de discriminations, les enfants méritent d'être placés au cœur de nos priorités politiques. Cela passe tout d'abord par notre capacité à leur donner la parole, puis à faire en sorte qu'elle soit entendue et valorisée.

C'est l'une des grandes forces de la démarche proposée par l'UNICEF : partir des enfants eux-mêmes, puis forger des solutions qui impliquent de nombreux domaines, de l'urbanisme au sport en passant par la culture, la cohésion sociale ou la sécurité. C'est cet effort collectif et l'implication de nombreux services de notre Ville qui nous ont permis de forger un plan d'action ambitieux. Grâce à ce plan, Yverdon-les-Bains devient la deuxième Commune du canton à recevoir le label « Commune amie des enfants ». Pour la Municipalité, c'est bien entendu une immense fierté. Mais comme la signature de la Convention de l'ONU, l'obtention de ce label nous engage et nous mettrons tout notre cœur à être à la hauteur des enjeux. Car comme le rappelle le préambule de la Convention, chaque enfant mérite de grandir « dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension ».

Julien Wicki

Municipal de la jeunesse et de la cohésion sociale

Introduction

À la suite de l'adoption de la motion « Mieux écouter nos jeunes en devenant une Commune amie des enfants », la Municipalité a mandaté le service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour mener les démarches en vue d'obtenir le label. Pour ce faire, le service a fait expertiser par l'UNICEF les politiques actuelles menées par les différents services de l'administration et a consulté plus de 500 jeunes yverdonnois-es afin de connaître leurs besoins et leurs souhaits. Pour traduire les recommandations de l'UNICEF et les avis exprimés par les jeunes en mesures concrètes, le JECOS a ensuite piloté un important travail transversal auprès des services de la Ville, permettant de doter Yverdon-les-Bains de son premier plan d'action pour les enfants et les jeunes.

Ce plan d'action, adopté par la Municipalité et validé par l'UNICEF, comprend 28 actions qui seront mises en œuvre au cours des quatre prochaines années. Chacune d'elles sera portée par les services compétents, qui interviendront soit de manière autonome, soit en collaboration. Le pilotage sera assuré par le JECOS ainsi que la validation continue des impacts financiers et opérationnels. Il s'articule autour de quatre axes :

Axe 1: Garantir la prise en compte des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale et la promouvoir auprès de la population.

Axe 2: Renforcer la participation des enfants et mettre en œuvre leurs souhaits et idées.

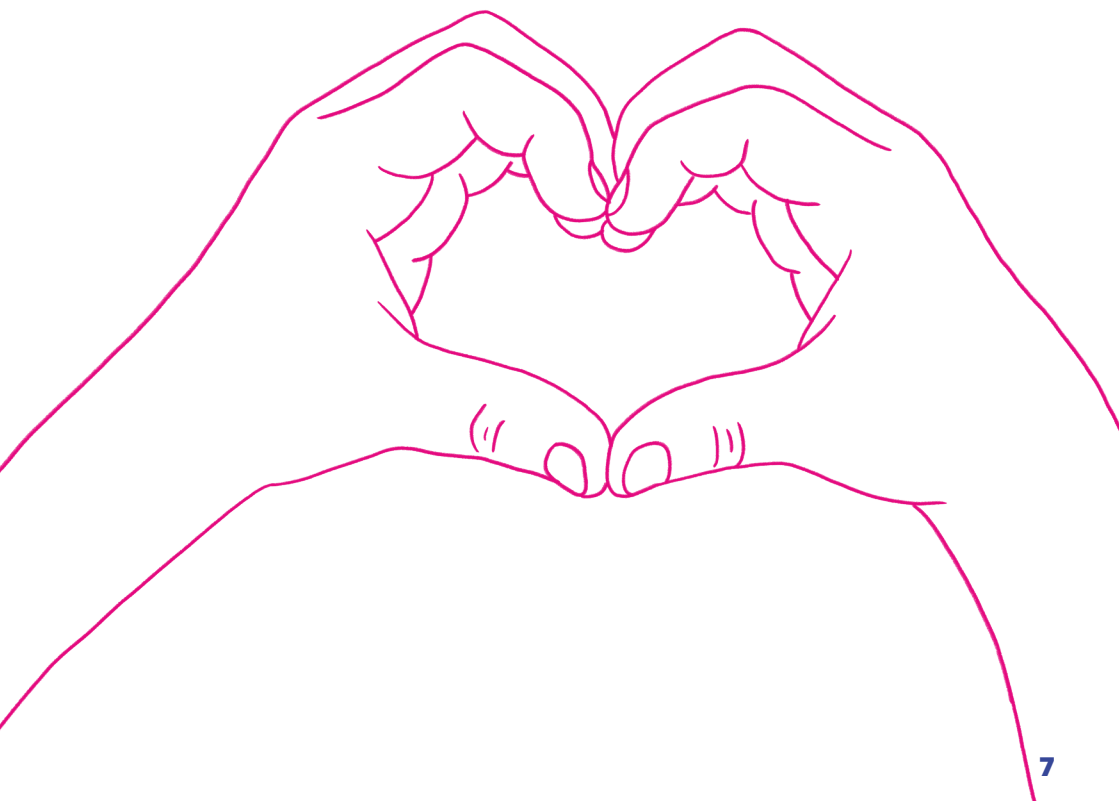
Axe 3: Améliorer la communication à l'égard des enfants, des familles et des écoles.

Axe 4: Mettre en place des mesures pour soutenir l'éducation et l'inclusion des enfants et des jeunes.

Ce plan d'action vient s'intégrer dans les politiques publiques déjà existantes à destination des jeunes, portées par de nombreux services, notamment ceux de la culture, des sports et de l'activité physique, de l'urbanisme ou par le JECOS. Il est novateur par son approche transversale et participative et les actions qu'il

contient améliorent directement et concrètement les conditions de vie des enfants et des jeunes, des parents et de l'ensemble des habitant-es. Elles permettent de renforcer la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de consolider le vivre-ensemble intergénérationnel et le sentiment d'appartenance à la commune.

Ce label va ainsi soutenir notre Ville dans le passage du principe à l'action de sa politique communale, en développant de façon transversale des mécanismes de participation, en valorisant la parole des enfants et en investissant de façon durable pour leur avenir.





Axe 1

Garantir la prise en compte des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale et la promouvoir auprès de la population

L'objectif de cet axe est d'institutionnaliser la place des enfants et des jeunes tant dans les structures décisionnelles que dans l'espace public. Cet engagement se traduit par un renforcement de l'organisation interne — via l'ancrage politique des droits de l'enfant et la création de ressources humaines et transversales dédiées — ainsi que par une mise en lumière de leur présence. En articulant reconnaissance administrative et visibilité citoyenne, la commune assure une intégration cohérente et durable des jeunes générations au cœur de la vie locale.

Mesure 1

Renforcer la prise en compte des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale

Action 1

Le droit à la participation des enfants et des jeunes est ancré formellement dans les objectifs de législature

La participation des enfants et des jeunes au sein des projets de la Ville est inscrite comme un objectif prioritaire du programme de législature 2026-2030. Cette action a pour but d'ancrer le droit à la participation des enfants et des jeunes comme une priorité commune de la politique globale de la Ville, réaffirmant ainsi la volonté de la Municipalité à reconnaître les enfants et les jeunes comme des acteurs à part entière et à les associer aux décisions qui les concernent. La Municipalité s'engage ainsi à promouvoir l'importance donnée à la parole et aux besoins des enfants et des jeunes, à soutenir leur participation et leur prise en considération, rappelant la place légitime des enfants et des jeunes Yverdonnois-es au sein de leur Ville et au cœur de la politique communale.

Action 2

Création d'une plateforme interservices de l'enfance et la jeunesse

Une plateforme interservices pour l'enfance et la jeunesse est créée, composée d'au moins un·e représentant·e de chaque service de la Ville et d'autres personnes clé du domaine. Elle vise à assurer une approche transversale des questions liées à l'enfance et à la jeunesse, partager et mettre en commun les projets de chaque service relatif cette thématique, identifier les besoins, assurer une meilleure communication et créer des opportunités de collaboration au sein de l'administration.

Action 3

Création d'un poste de chargé-e de projets au sein du secteur Enfance et loisirs

Un poste de chargé-e de projets est créé au sein du Service jeunesse et cohésion sociale, dont la mission sera de veiller, de manière transversale, à la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale, en sensibilisant les différents services à leur intégration dans les projets et politiques publiques. À cet effet, cette personne sera en charge de coordonner les mesures du présent plan d'action et d'organiser le renouvellement de l'obtention du label UNICEF « Commune amie des enfants » dans le cas où cette décision est prise par la Municipalité. Elle deviendra en outre l'interlocutrice de référence pour les questions de participation des enfants et devra élaborer, coordonner, planifier et mettre en œuvre des actions concrètes visant à promouvoir et renforcer leur participation. Finalement, elle élaborera et mènera des projets qui contribuent au développement de la politique publique communale en faveur de l'enfance et des familles.

Mesure 2

Visibiliser la place donnée à l'enfance dans la ville et auprès de la population

Action 4

La Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée chaque année

La Ville célèbre chaque année la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre) en organisant un ou plusieurs événements en fonction des différents publics cibles (population, parents, écoles, personnel de l'administration, etc.). L'objectif est de sensibiliser le public à cette thématique, valoriser le rôle des enfants et des jeunes au sein de la collectivité et de rappeler l'engagement pris par la Ville envers ses jeunes habitants-es.

Action 5

Une rue est nommée en l'honneur des enfants

Dans le cadre du projet visant à requalifier certaines rues de la ville, l'une d'entre elles est inaugurée et porte un nom en lien avec l'enfance, afin de rappeler à la population le droit des enfants à investir et vivre dans l'espace public, y compris en dehors des places de jeux et cours d'école. Cet aménagement contribue à une ville plus inclusive, où la place donnée aux jeunes habitant-es est intégrée à la planification urbaine et où le droit des enfants à être pris en compte est rappelé de façon visible à la population. La participation des enfants dans ce projet sera étudiée lors de la concrétisation de cette action.

Action 6

Un espace urbain dédié à l'enfance est aménagé

Pour déployer sans tarder des améliorations dans les quartiers de la ville et répondre aux besoins immédiats de leurs habitant-es, les interventions « éclairs » sont des projets de réaménagement urbain destinés à améliorer rapidement la convivialité et la qualité d'un lieu public existant. Une telle intervention « éclair », avec un focus « enfance », est aménagée, pensée à une échelle adaptée aux enfants et incluant des éléments ludiques qui leur offrent des possibilités de jeu et stimulent leur imaginaire.





Axe 2

Renforcer la participation des enfants et mettre en œuvre leurs souhaits et idées

L'objectif de cet axe est de promouvoir la participation des enfants et des jeunes lorsque cela est possible au sein des projets menés par la Ville, afin d'y intégrer leurs souhaits et besoins.

Mesure 3

Encourager la participation des enfants et des jeunes dans les projets menés par la Ville

Axe 2

Action 7

Participation des enfants à la végétalisation du territoire via la création de micro-forêts

Dans le cadre de la stratégie de végétalisation de la Ville, des micro-forêts sont créées avec une participation active et inclusive des enfants et des jeunes lorsque le site s'y prête (« plantations participatives »). Une signalétique à visée pédagogique est également installée sur ces sites. Par leur motivation, leur curiosité et leur engagement, les enfants et les jeunes apportent une contribution essentielle aux nouvelles plantations qui permettent à terme de renforcer la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, offrir un espace végétalisé et permettre aux jeunes participant·es de suivre l'évolution de leur plantation.

Action 8

Renforcement des actions de sensibilisation à la durabilité et à l'environnement dans les classes primaires

La participation des élèves dans les actions de sensibilisation aux questions de durabilité et d'environnement est progressivement renforcée au cours des prochaines années par l'organisation de visites, expositions, ateliers et actions pédagogiques dans les classes primaires, en collaboration avec la médiatrice culturelle et la référente durabilité des écoles primaires.

Action 9

Participation et sensibilisation des jeunes lors de la campagne Parlons du racisme !

La participation active des jeunes aux projets menés dans le cadre

de la campagne Parlons du racisme ! est encouragée à travers certaines démarches intégrant des enfants et des jeunes (expositions, créations visuelles, séances de théâtre-forum, interventions participatives), tout en sensibilisant ce jeune public aux enjeux liés aux discriminations.

Action 10

Mise en place d'un sondage spécifique pour les jeunes par l'Observatoire de la sécurité

L'Observatoire de la sécurité mène une démarche spécifique pour appréhender le sentiment d'insécurité des jeunes dans l'espace public. Réaliser un diagnostic local de sécurité incluant les jeunes permet de formuler à la Municipalité des propositions aux préoccupations et inquiétudes exprimées par cette population. La Ville peut agir pour restaurer une meilleure qualité de vie, encourager l'occupation de l'espace public et prioriser des travaux d'aménagements concrets.



Mesure 4

Adapter l'environnement urbain et les infrastructures sportives selon les besoins exprimés par les enfants et les jeunes

Action 11

La rénovation et l'amélioration de la piscine plein air est prévue au plan des investissements

La rénovation de la piscine plein air est inscrite au plan des investissements. Cette rénovation comprend non seulement des rénovations et améliorations techniques mais également des améliorations liées à l'offre en termes d'activités.

Action 12

Développement des terrains de football sur le territoire communal

La demande en terrains de football étant aujourd'hui saturée, tant pour les clubs que pour la population, une étude est lancée en 2026 et plusieurs projets sont menés en parallèle afin d'augmenter et d'optimiser l'utilisation des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire, notamment par la création de terrains synthétiques et l'adaptation d'espaces existants.

Action 13

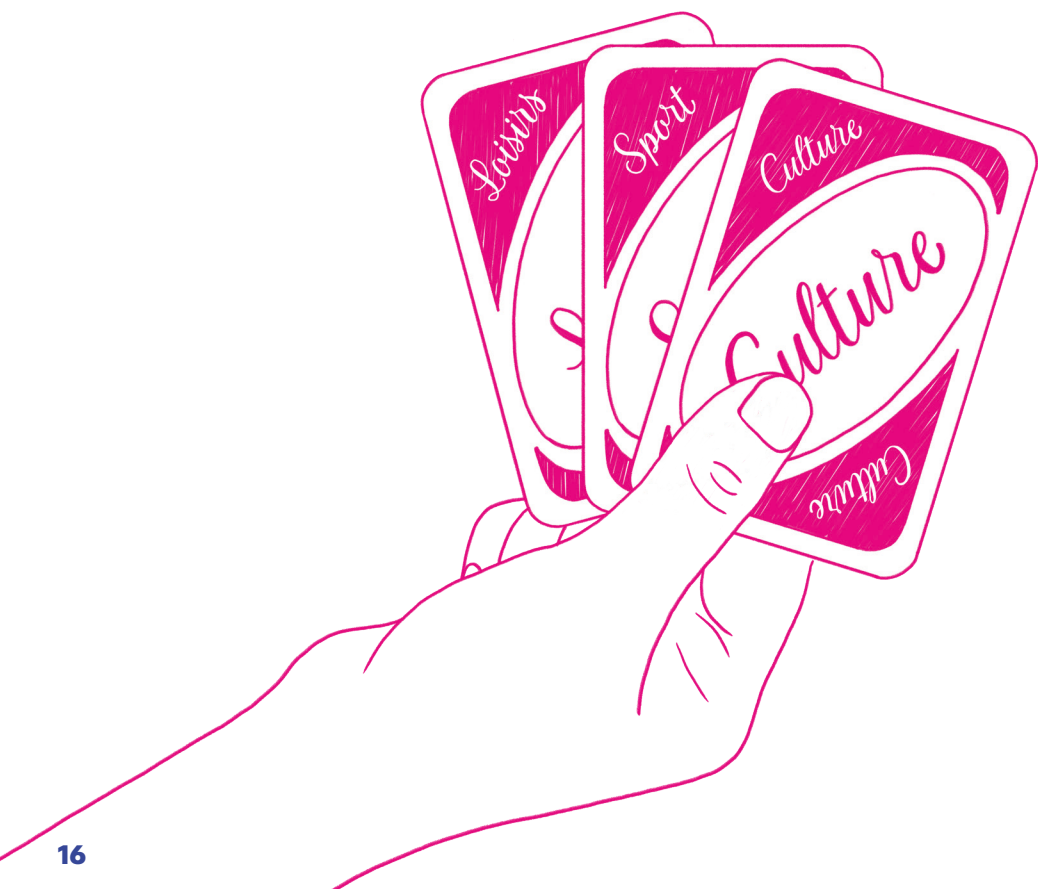
Renforcement de l'activité physique dans les espaces publics, cours d'écoles et rues de la ville

Une attention particulière est portée à l'ingrédient programmatique « Activité physique dans l'espace public » du Plan directeur des espaces publics, et tout particulièrement pour les aménagements qui concernent les enfants.

Axe 3

Améliorer la communication à l'égard des enfants, des familles et des écoles

L'objectif de cet axe est de faciliter l'accès aux informations relatives aux offres, prestations et infrastructures existantes à destination des enfants, des familles et des écoles sur le territoire communal et de développer une communication directe auprès des enfants.



Mesure 5

Encourager la participation des enfants et des jeunes dans les projets menés par la Ville

Axe 3

Action 14

Création d'un canal de communication entre l'administration et les élèves des écoles primaires et secondaires

En collaboration avec les établissements scolaires, l'administration met en œuvre un projet pilote pour développer un moyen de communiquer directement aux élèves certaines informations qui les concernent spécifiquement (événements publics, inaugurations, projets, etc.).

Action 15

Création d'un fascicule pédagogique à destination des enfants sur la faune urbaine

Un support de communication pédagogique illustré est conçu pour faire connaître les animaux présents en milieu urbain et périurbain (castor, limicoles, martin-pêcheur, moutons, etc.). Ce livret permet aux enfants de savoir où se rendre pour tenter de les observer, à l'image d'un safari urbain et ludique. Simple et accessible, ce petit guide suscite la curiosité des jeunes explorateurs et exploratrices partant à la découverte et à la recherche de la faune locale. Il constitue également un outil de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité locale.

Action 16

Création par et pour les enfants d'une ou plusieurs cartes recensant leurs lieux d'intérêt

Des balades exploratoires sont organisées afin d'identifier les lieux pertinents aux yeux des enfants et de récolter leur point de vue ainsi que leurs usages. À la suite de ces balades, une ou deux

cartes sont réalisées qui localisent certaines des infrastructures et espaces existants, dans un format clair, accessible et illustré. En explorant les différents quartiers et en apprenant à s'orienter pour atteindre ces structures et ces espaces, les enfants s'approprient leur environnement local et développent leur autonomie tout en permettant une véritable découverte du territoire. Cette démarche facilite également la socialisation, car chaque endroit constitue un espace de rencontre privilégié pour se lier d'amitié.

Mesure 6

Améliorer la visibilité et la compréhension de l'offre existante à destination des familles et des écoles

Action 17

Amélioration de l'information à destination des nouveaux parents

L'information destinée aux nouveaux parents est revue afin d'être claire et attrayante. Ce courrier, transmis aux habitant-es de la commune devenant parents pour la première fois, est entièrement revu afin d'être complété et adapté. L'objectif de ce courrier est de donner aux nouveaux parents des informations complètes et accessibles sur les offres et services de la Ville concernant la petite enfance, en particulier sur les activités gratuites d'encouragement précoce.

Action 18

Renforcement de la communication entre le Service des sports et de l'activité physique et les écoles en matière d'événementiel

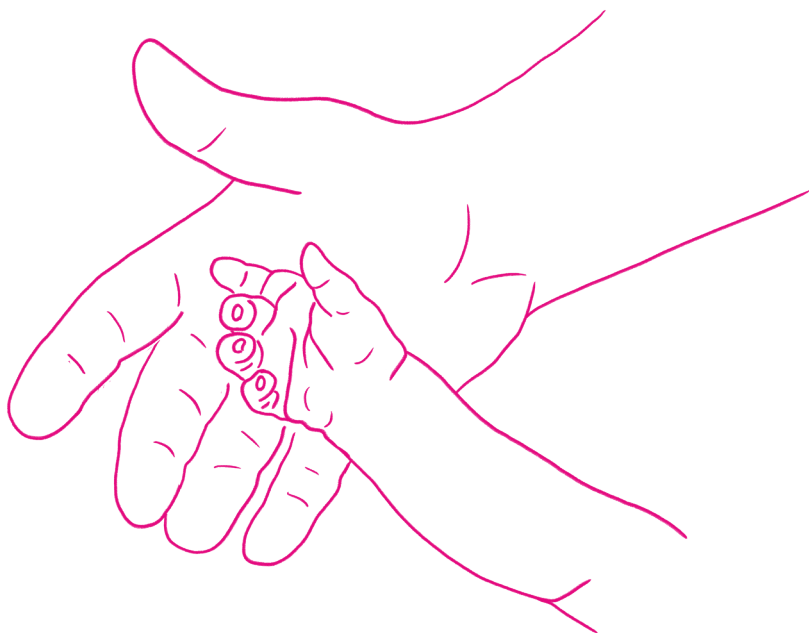
Les processus de communication sont améliorés auprès des enfants et des jeunes concernant les événements organisés par le Service des sports et de l'activité physique. Les écoles veillent à faire parvenir régulièrement aux parents et aux élèves un QR code renvoyant

vers l'agenda en ligne de la Ville d'Yverdon-les-Bains. De son côté, la Ville s'assure que les événements soient systématiquement répertoriés et que le filtre des événements destinés aux enfants soit à jour.

Action 19

Élaboration d'un programme annuel de visites pour les écoles

Les propositions de visites et d'activités en lien avec les infrastructures et les activités des services communaux sont répertoriées annuellement et rendues accessibles aux enseignant-es (par exemple visite de la STEP, de la STRID, actions de nettoyage de la plage, découverte des services communaux, visites des parcs à vélo, suivre le cycle de l'eau, etc.). Les enseignant-es reçoivent cette information chaque année, les encourageant à y participer avec leur classe, renforçant d'une part la sensibilisation aux enjeux environnementaux et d'autre part la connaissance du fonctionnement des infrastructures communales. Cette action permet ainsi d'ouvrir les portes de certaines infrastructures aux enfants et de créer des liens directs entre ceux-ci et l'administration.



Axe 4

Mettre en place des mesures pour soutenir l'éducation et l'inclusion des enfants et des jeunes

L'objectif de cet axe est de renforcer le soutien aux familles et de favoriser l'égalité des chances, l'accès à la culture, au sport et aux opportunités éducatives, ainsi que l'inclusion de tous les enfants, en particulier celles et ceux ayant des besoins spécifiques, en situation de vulnérabilité ou de handicap.



Mesure 7

Renforcer le soutien aux familles

Action 20

Mise en place d'une agora de l'accueil de jour

Création d'un espace d'échange, de collaboration et de réflexion réunissant, une à deux fois par année, les parents, enfants, acteurs et actrices et partenaires de l'accueil de jour, afin de renforcer la cohérence de l'offre, améliorer la communication et favoriser le partage de bonnes pratiques.

Action 21

Création d'un programme communal d'encouragement précoce

L'encouragement précoce est l'ensemble des offres qui soutiennent le développement des jeunes enfants, de la naissance à l'entrée à l'école. Ces mesures favorisent également l'égalité des chances, en créant un environnement stimulant et en valorisant les compétences parentales.

Dans un premier temps, les différentes actions menées à ce jour par la Ville en matière d'encouragement précoce sont réunies dans un programme ad hoc, afin d'en améliorer la lisibilité, la cohérence et la visibilité. Dans un second temps, un diagnostic est effectué afin d'identifier les lacunes locales en matière de soutien à la parentalité et à la petite enfance et des mesures sont entreprises afin de renforcer ce programme.

Action 22

Organisation d'une journée de plantation d'arbres pour les familles

Une journée, annuelle ou biennale, de plantation d'arbres en forêt est organisée pour les familles yverdonnoises. Dans un cadre convi-

vial et accessible favorisant la rencontre et l'échange, cette action sort les familles de l'isolement et leur offre une occasion de créer du lien et de se rencontrer autour d'une activité concrète. Pensée comme une nouvelle mesure pouvant intégrer le programme communal d'encouragement précoce proposé par la Ville, la participation à cette activité collective en plein air permet aux parents de vivre un moment hors du commun avec leurs enfants, dans un contexte positif et valorisant, où l'action de planter ensemble un arbre devient un support simple pour encourager la coopération, la transmission et le plaisir d'être et d'agir ensemble. Par ailleurs, cette action contribuera à assurer une meilleure communication à destination des familles des dispositifs, services et offres proposées par la Ville en faveur des jeunes enfants et de leurs parents.

Mesure 8

Renforcer l'accès des enfants à la culture et aux pratiques artistiques et sportives

Action 23

Création d'une offre en matière d'arts facultatifs

Le Service de la culture développe un projet d'arts facultatifs qui porte sur la création d'un programme d'activités culturelles extra-scolaires destinées aux enfants scolarisés (degrés à confirmer) dans les écoles de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il s'agira de proposer des ateliers de découvertes et d'initiations artistiques dans divers domaines tels que les arts visuels, les arts de la scène et la musique, dispensés par des artistes professionnel·les. L'objectif de ce projet est de lutter contre les inégalités et de rendre la culture et les arts accessibles, en permettant à tous les enfants de découvrir les arts et de les expérimenter. Par l'expérimentation et l'exploration, l'art est un outil précieux dans le développement et le bien-être de l'enfant, il est un outil d'expression, de développement de la pensée critique et de la gestion des émotions, il contribue à la créativité et à la curiosité de l'enfant.

Action 24

Intégration d'activités artistiques et culturelles dans les offres de vacances

Le Service jeunesse et cohésion sociale intègre de façon systématique des activités culturelles et artistiques au sein des nouvelles prestations proposées durant les vacances scolaires de printemps et d'automne afin de permettre aux enfants inscrits sur ces prestations de s'initier à ces activités.

Action 25

Accompagnement et promotion des initiatives de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du club « Yverdon Sport FC »

Mise en place d'une stratégie visant à renforcer le caractère familial de l'accueil au stade. Des campagnes spécifiques seront menées par le club en collaboration avec la Ville, proposant des tarifs attractifs, des espaces adaptés, des animations et des activités destinées aux enfants, y compris en dehors du stade lors d'événements ou d'actions ciblées.

Action 26

Réflexion sur l'adaptation des bons d'aide aux familles

Analyse de la faisabilité d'une extension du dispositif des bons d'aide aux familles afin de renforcer le soutien apporté aux familles et faciliter l'accès des enfants issus de familles à revenus modestes aux activités de loisirs, culturelles et artistiques.

Mesure 9

Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes

Action 27

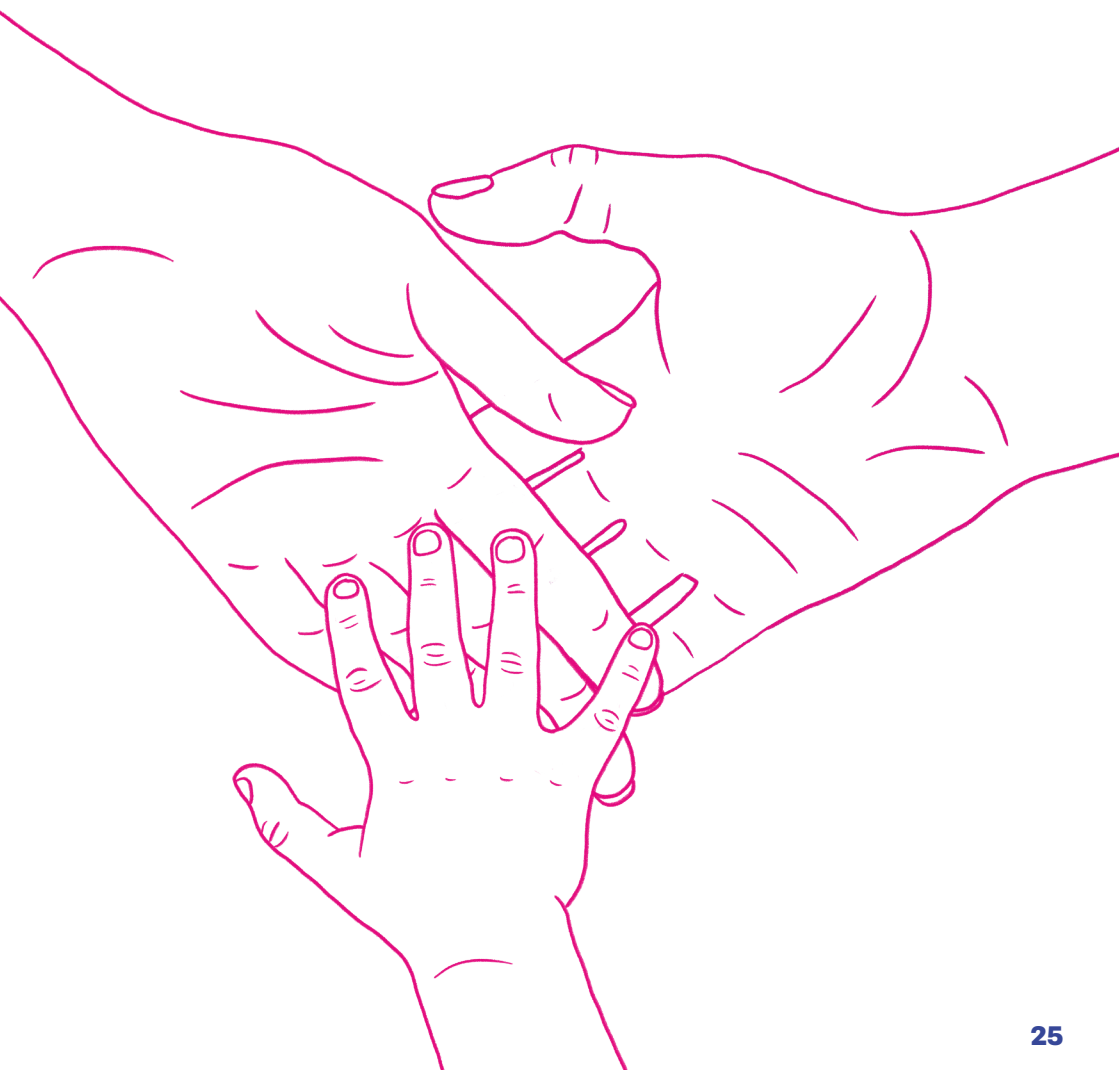
Ouverture d'une place d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap

Le Service des ressources humaines, dans le projet de développement de l'inclusion, intègre également la possibilité pour des jeunes en situation de handicap de rejoindre l'administration communale en tant qu'apprenti-es. La Ville s'engage ainsi à chercher à adapter au moins une place d'apprentissage aux jeunes en situation de handicap d'ici à 2030, favorisant ainsi leur inclusion professionnelle et sociale.

Action 28

Renforcement de l'inclusion dans les activités de vacances

Un projet pilote est mené en 2026 afin d'améliorer l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques au sein des centres aérés organisées par le Service jeunesse et cohésion sociale. Ce projet pilote permettra de mieux connaître les besoins des familles, des enfants et des équipes et d'identifier et chiffrer les moyens qui permettent d'y répondre. Ce projet sera mené en collaboration et avec le soutien de la Fondation Coup d'Pouce pour 2026. L'évaluation de cette phase pilote permettra de définir les ajustements budgétaires et opérationnels nécessaires dans le cas où est envisagée la pérennité de cette action pour les éditions futures.



Impressum

2026

Pilotage et rédaction :

Secteur Enfance et loisirs du Service jeunesse et cohésion sociale

- Elise Brandt, chargée de projets
- Marisa Pardo, responsable du secteur Enfance et loisirs

Contributions et relecture :

- Julien Wicki, Municipal
- Service jeunesse et cohésion sociale
- Service des sports et de l'activité physique
- Service de l'urbanisme
- Service de la culture
- Service de la sécurité publique
- Service de la mobilité, de l'environnement et de la durabilité
- Service des infrastructures
- Service des ressources humaines
- Les Directions scolaires des établissements primaires et secondaires
- Frédérique Böhi, médiatrice culturelle scolaire des établissements primaires d'Yverdon-les-Bains
- Jérémie Schaeli, fondateur de tarifdeGROUPE, service de facilitation et de formation

Illustrations et conception graphique :

- Margot Reymond

Impression :

- Atelier Kinkin

Pour aller plus loin :

Consultez la page dédiée au label « Commune amie des enfants » sur le site de la Ville : <https://www.yverdon-les-bains.ch/unicef>



